



2023 DSOL 8 : Subventions (128 000 euros) à six associations et avenant à conventions pluriannuelles d'objectifs avec trois d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La collectivité parisienne a fait de la prise en charge de l'autisme une priorité de son action. L'autisme constitue l'un des axes forts de la politique parisienne en faveur du handicap. La collectivité s'engage notamment à renforcer le dépistage précoce des troubles du spectre autistique ; à renforcer la capacité d'accueil et d'accompagnement spécialisé pour prévenir les ruptures de parcours des jeunes, notamment par la création de dispositifs innovants. Elle s'engage également à mettre en œuvre la « réponse accompagnée pour tous » et les plans d'accompagnement globaux (PAG).

Dans ce contexte, la collectivité parisienne soutient les initiatives associatives visant à accompagner les personnes avec autisme et leurs familles.

A ce titre, le présent projet de délibération a pour objet de vous proposer d'accorder des subventions pour un montant total de 128 000 euros à six associations qui œuvrent dans le domaine de l'autisme.

L'association **Autisme en Ile-de-France** a pour objet d'assurer l'accueil, l'écoute et l'information des personnes en situation de handicap par suite de syndrome autistique ou de troubles apparentés, et de favoriser la création de structures ou services spécifiques d'accueil. Elle gère actuellement 7 établissements et 3 services pour enfants et adultes, à Paris, dans les Yvelines, et le Val-de-Marne. Les activités de l'association sont de trois natures : gestion des établissements et services ; gestion d'activités de loisirs pour les jeunes avec autisme ; dispositif d'aide aux aidants (ouvert aux familles dont les enfants ne sont pas accompagnés par l'association).

L'association sollicite un financement pour le fonctionnement du centre de loisirs pour enfants avec autisme « le P'tit Club ». Ce centre est installé au sein de l'Institut Médico-Éducatif « Cour de Venise » situé 12 rue Saint Gilles dans le 3^e arrondissement. Il est spécialisé pour les enfants autistes et utilise des méthodes éducatives adaptées à la prise en charge de ces enfants. « Le P'tit Club » offre ainsi un complément de socialisation, de stimulation et de prise en charge. Il permet de faire progresser les enfants dans le cadre d'une approche éducative structurée et offre aussi un temps de répit pour les parents. Par ailleurs, des activités ludiques et de création sont proposées aux enfants : arts plastiques, musique, sport, relaxation, contes, sorties... Les enfants sont encadrés par des animateurs ayant chacun une expérience significative de l'autisme ou de l'animation. Le fort taux d'encadrement (1 adulte au minimum pour 2 enfants)

permet à l'équipe de s'adapter aux besoins de chaque enfant. Sur l'année 2022, Le P'tit Club a ouvert 32 samedis dans l'année et 15 journées pendant les vacances scolaires, soit 47 jours dans l'année. Il a accueilli 17 enfants de 6 à 12 ans répartis sur 2 groupes. Les enfants accueillis n'ont pas de prise en charge ou sont pris en charge par d'autres structures, mais aucun ne fréquente l'IME Cour de Venise.

L'association propose également aux familles des enfants accueillis au P'tit Club de se rencontrer dans le cadre du « Café Parents », afin d'échanger entre elles et avec la coordinatrice du centre de loisirs.

Le Petit Club est très identifié par le secteur médico-social (MDPH, ARS, autres établissements médico-sociaux). La MDPH s'appuie notamment sur les équipes du P'tit Club pour des diagnostics en vue d'une orientation adaptée d'enfants atteints d'autisme.

L'association **Apte-Autisme et Piano, Thérapie Educative (APTE)** a pour objet l'apprentissage des pratiques instrumentales auprès de personnes porteuses de troubles du spectre autistique. Cette pratique développe certaines formes de communication et constitue un ancrage important dans la vie des jeunes bénéficiant du projet. Depuis plus de 10 ans, l'association anime un lieu dans le 14e arrondissement, dédié à **l'enseignement du piano** pour les personnes autistes. Une soixantaine de jeunes autistes suivent ces ateliers. L'association utilise une méthode d'apprentissage spécialement mise au point : la méthode DOLCE. Depuis 2021, APTE a mis en place une convention avec le conservatoire du 14e qui a permis de former deux professeuses à la pédagogie DOLCE pour accueillir des enfants en situation de handicap dans le cadre d'ateliers d'inclusion où le suivi pédagogique est assuré par APTE. L'association souhaite ouvrir de nouvelles classes musique dans le cadre de ce partenariat. L'association a également développé des cafés-musique, l'objectif de cette action étant de favoriser l'inclusion. Parallèlement, l'association a ouvert, en 2020, un pôle « **danse-autisme** » afin de proposer des cours de hip-hop et danse moderne aux personnes autistes de tout âge. Cette activité est assurée par deux professeurs, formés à la pédagogie DOLCE, à raison de deux heures de danse, deux fois par semaine. Ces cours qui se tiennent dans une salle de danse du conservatoire du 14e arrondissement, sont dispensés à 25 jeunes autistes du Centre d'Accueil de Jour (CAJ) Les Colombages (96 rue Didot 14e). Par ailleurs, APTE a pu acquérir, grâce à des fonds de mécénat privé, un second local situé 27 rue Godefroy Cavaignac dans le 11e arrondissement où elle propose de l'éveil musical aux enfants en situation de handicap.

L'association **Apte Pôle Répit (APR)**, également située dans le 14e arrondissement, poursuit le travail initié par l'association Apte Autisme. Rencontrant régulièrement les familles de leurs élèves ainsi que les intervenants, les responsables de l'association ont pris conscience de la souffrance générée par ce syndrome et de la carence dans la prise en charge de personnes autistes, hors des institutions, notamment parmi les jeunes adultes. C'est ainsi que les responsables d'Apte Autisme ont décidé de créer « Apte Pôle Répit », afin d'offrir du répit aux familles. L'équipe d'APR se compose de 13 psychologues cliniciens formés aux approches d'accompagnement et de prise en charge des personnes avec autisme (ABA, Floortime, Pecs, Teacch ou encore Montessori). Les intervenants de l'association se rendent au domicile des parents de personnes avec autisme, à raison d'un abonnement hebdomadaire minimum de 2 heures consécutives. En 2022, 10 familles parisiennes (à hauteur de 3 heures

hebdomadaires pour des enfants âgés de 4 à 17 ans) ont pu bénéficier de l'appui de ces professionnels, tant pour un soutien dans les activités intellectuelles, sensorielles et motrices, que pour l'aide à la mobilité, le soutien aux relations sociales, l'aide à l'autonomie et la guidance familiale. L'association organise également diverses rencontres avec des professionnels de l'autisme et développe plus intensément son partenariat avec le CRAIF, notamment dans le cadre d'ateliers destinés aux aidants familiaux.

L'association **Service Plus à la Personne** propose des services à la personne pour enfants et adultes en situation de handicap mental, et notamment d'autisme sévère n'ayant pas de prise en charge ou peu. Elle permet des temps de répit aux familles, grâce à des prises en charge individualisées avec un projet pédagogique adapté. L'association dispose d'une offre de services suffisamment large pour être en mesure d'accompagner ses adhérents de façon personnalisée et à tout moment du quotidien notamment sur des créneaux périscolaires, des gardes en soirée, des week-ends, jours fériés et vacances scolaires, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, quel que soit le niveau d'autonomie et les troubles associés. L'association propose des aides à la vie quotidienne, des activités de loisirs, des programmes éducatifs personnalisés, des accompagnements spécifiques, des programmes éducatifs personnalisés, des aides à l'insertion professionnelle. Un programme d'ateliers suivis est aussi proposé aux bénéficiaires (théâtre, art thérapie, motricité et éveil sportif...).

En 2022, le nombre d'adhérents (85 franciliens, dont 44 familles parisiennes) et de prises en charge est en hausse. L'association a dû effectuer plusieurs embauches et compte actuellement 45 salariés. Elle a renforcé ses partenariats avec la MDPH, les Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) et certaines institutions. L'association est aussi un espace d'accueil de stagiaires en médico-social.

L'association **Le Papotin – Fenêtre sur la Ville** a pour but de soutenir les jeunes atteints de troubles du spectre autistique et de favoriser leur inclusion. Depuis la fin des années 1990, l'association permet la parution et la distribution d'un journal « Le Papotin » entièrement réalisé par des jeunes autistes venant de plusieurs institutions spécialisées d'Ile-de-France. L'association favorise aujourd'hui une distribution sous forme numérique, la distribution « papier » étant réservée à certains numéros spéciaux. C'est un journal atypique, où se mêlent reportages, poèmes, points de vue, interviews... C'est l'occasion pour les jeunes d'échanger, de parler de l'actualité, de créer des textes personnels... Tous les mercredis, le comité de rédaction du « Papotin » se réunit pour une interview publique de personnalités à la « Mission Bretonne » dans le 14^e arrondissement ou en visioconférence, ce qui a permis à des « anciens » du Papotin ayant quitté Paris de se joindre au projet. Autour de la conception du journal sont également organisées des sorties culturelles (théâtre, expositions, cinéma, événements sportifs) ainsi que la réalisation de DVD événementiels (interviews, reportages...). Ce sont 57 adolescents et jeunes adultes (dont 38 parisiens) de 13 institutions, encadrés par 1 enseignant, 16 éducateurs, 1 bénévole et 4 stagiaires qui participent ainsi aux diverses activités de l'association. En 2022, le journal a été publié 2 fois et l'association a été très active sur les réseaux sociaux pour diffuser les créations des rédacteurs. En outre, 2022 a vu l'aboutissement du projet d'adaptation télévisée du concept du Papotin, avec le concours des réalisateurs Olivier Nakache et Eric Toledano : production et diffusion sur France 2 des

"Rencontres du Papotin", interviews publiques de personnalités (interview d'Emmanuel Macron diffusée en décembre 2022).

L'association **Pro Aid Autisme**, située dans le 15^e arrondissement, œuvre pour une meilleure prise en compte des besoins des personnes souffrant de troubles autistiques et apparentés, selon quatre axes :

- information et sensibilisation : organisation de rencontres, d'actions médiatiques, participation au débat scientifique et règlementaire concernant la prise en charge des personnes avec autisme ;
- création de services adaptés : contribution à la création des centres ARIA situés dans le 14^e arrondissement (trois unités de huit places mettant en œuvre la philosophie du « TEACCH Program ») ;
- orientation des personnes atteintes de troubles du spectre autistique et conseil des familles ;
- formation à la méthode TEACCH (initié et développé à l'Université de Caroline du nord - USA) qui consiste à individualiser l'accompagnement en diversifiant les activités et les lieux d'accueil avec pour objectif une meilleure socialisation de la personne avec autisme.

En 2022, l'association a organisé 3 sessions de 35 heures. Ces formations constituent des références importantes pour les parents et les professionnels, notamment des établissements parisiens accueillant des autistes (Le Silence des Justes, Maison Perce Neige, Cap Autisme...). Chaque session regroupe environ 30 stagiaires. Les familles bénéficient d'un tarif adapté .

Compte tenu de l'intérêt des actions portées par ces associations pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, je vous propose d'attribuer des subventions d'un montant total de 128 000 euros pour l'année 2023 aux six associations suivantes et de signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec trois d'entre elles :

- Autisme en Ile de France : 70 000 euros dans le cadre d'une convention 2022-2024,
- Apte-Autisme et Piano, Thérapie Éducative (APTE) : 4 000 euros,
- Apte Pôle Répit (APR) : 15 000 euros,
- Service Plus à la Personne : 25 000 euros dans le cadre d'une convention 2022-2024,
- Le Papotin – Fenêtre sur la Ville : 9 000 euros dans le cadre d'une convention 2022-2024,
- Pro Aid Autisme : 5 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris